



syndic bènèvole de paille,c'est Mx ne faisant pas parti de la cop

Par **fifi223**, le **23/03/2013** à **20:28**

En fevrier 2006,j'ai rachetè le studio de ma grand mère.Etant seule en fond de coure et en dehors du batiment principal,j'ai 3 quote part,35/35pour mon batiment,3/955pour le hall,38/1000la copro.selon la nature des charges,défini dans le reglement de copro.le syndic en place est bènèvole,mais c'est un syndic de paille car c'est MmeX qui n'habite plus la depuis20 ans qui s'occupe de la gestion dans l'ombre et qui est reconnu par toutes les institutions et ca arrange les copros,et le conseil syndical qui ne s'occupe de rien,ma quote part n'est pas respectée,des choses sont facturées 2 fois,de nombreuses erreurs,plombiers,fuites inverifiables,arc divisè par lot,alors que le reglement de copro c'est tout a la quote part,menage,elle s'est èlue elle meme,difference compte general 996,92e,sans explication,pas de rèponse aux lettres ar,j'ai ètè convoquè a une seul rèunion en juin 20012.mon studio est habitè depuis janv 20012,le 2sept 2012,Mxme tel,me demande de règler 1800e d'eau,ce qui est impossible,car habitè depuis 8 mois,rv pris,elle reconnais l'absence de relevè,et nous tombons d'accort pour que je verse une provision,qui sera rèajustée selon les futurs indices,et qu'en l'ocurence je dois relever le compteur qui se trouve sous l'èvier,et de bien regarder car il est tout au fond(en fait c'est noir et profond,il faut vraiment etre au courant) je relève pendant 3 mois,la conso est de 15m3,ma provision couvrais les 8 mois,pour avant elle m'a dit que je ne devais rien,car ce n'ètait pas habitè,je passais en fait pour bricoler 3 heures/semaine sur 5 jours et avait quelque chasses d'eau.Sauf quelle m'a envoyè les charges avec un indice qui lui aurait ètè donnè par l'amie de ma grand mère,je l'ai appelè,elle nie tout,et me dit que Mx a arnaquè ma GMere pendant des annèes,celle ci ne disait rien,car elle ne voulait pas d'histoires J'ai saisi le conciliateur de justice ,qui ne concilie rien du tout,n'a rien vèrifiè,et a dit qu'on allait mettre un syndic judiciaire et que j'allais comprendre ce que c'ètait de payer,il s'agis quanq meme de 1400e.N'ayant pas de travail,je ne peux pas jeter l'argent,que me conseiller vous? merci pour vos rèponses

Par **HOODIA**, le **24/03/2013** à **09:34**

Le conciliateur ne possède pas de pouvoir !.....
Mais ,ici le fait de mettre un syndic judiciaire est l'unique solution couteuse ,mais réaliste pour sortir d'une situation particulièrement ingérable.